

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 21 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 JUILLET

Quelle peur ! Quelle colère ! Quel effarement !

Si Monsieur le Comte de Paris avait pu douter un instant de l'effet que produirait sa Lettre aux Maires de France, l'émotion du gouvernement l'aurait immédiatement fixé à ce sujet.

Le Cabinet des Radicaps a bien vite compris que Monsieur le Comte de Paris avait touché juste.

C'est pas d'ailleurs à nous à dire si les Républicains n'ont pas exagéré les conséquences immédiates de ce Manifeste.

Ils ont tremblé comme si le Roi avait lancé un appel aux armes, alors qu'il ne s'agit, en réalité, que d'un appel au bon sens, au patriotisme des moines vraiment français.

Faut-il espérer que nos Dictionnaires vont se calmer ? Rien ne le fait supposer.

Ne sentent-ils pas le danger, pour eux, n'est pas dans des prises d'armes, dans des menaces bruyantes, mais, bien au contraire, dans ce raisonnement calme, froid comme la logique, mais pénétrant comme elle ; rappelant l'œuvre traditionnelle de la Monarchie, montrant que, seule, par la puissance de son autorité incontestée, incontestable, elle peut assurer la Liberté, qui est la vie même d'un Pays.

Les coups de violence, la République ne les redoute pas — et cela se comprend.

Mais cette propagande, par des exposés de principes parlant de si haut, porte la conviction dans tous les esprits sensés, indépendants, et est par cela même infiniment redoutable.

Était-ce une raison pour prescrire des saisies chez l'imprimeur, pour mettre les scellés sur des clichés de plomb, bien innocents de la chose ?

Il n'y a aucun mérite à avoir pris cette mesure parce qu'il n'y a aucun courage à l'avoir prescrite.

M. Floquet supprimerait l'imprimerie elle-même et mettrait les imprimeurs en

prison qu'il ne changerait pas les conditions de la Monarchie et ne l'empêcherait pas d'avoir été, dans le passé, l'instigatrice des libertés communales qui ont fait la France si forte, si prospère, si vivante.

La Monarchie a établi, défendu, développé, garanti les franchises des communes, comme elle a acquis et conquis l'Alsace et la Lorraine que la République et l'Empire ont livrées à l'Allemagne.

Ce n'est donc pas la Lettre de Monsieur le Comte de Paris que Floquet et Freycinet auraient dû faire saisir, détruire, brûler en place de Grève, mais toutes nos Archives : car partout on y retrouve le témoignage des affirmations du Roi de France aux Maires ; partout l'on y lit les titres qui font de l'héritier de nos Rois le Défenseur naturel de nos franchises traditionnelles.

Au reste, Floquet, en faisant confisquer des rames de papier qui le gênent, n'est-il pas dans son rôle ?

Qui a pu jamais prendre Floquet pour autre chose qu'un sectaire ?

Quant à Freycinet, ne fallait-il pas qu'il fût du cabinet qui veut enlever à ses exilés jusqu'au droit d'écrire à des Français ?

N'est-ce pas Freycinet, en effet, qui pour obtenir la loi d'exil qui répugnait à tant de républicains mêmes, jorait à la tribune que cette mesure ne comportait rien autre chose que l'éloignement de la personne d'un prétendant dont la seule présence sur le territoire constituait un danger.

Freycinet disait :

« Je reconnais le droit de tous ; je reconnais aux partis monarchiques le droit de préparer l'avènement de la monarchie. »

« Je leur reconnais le droit d'y travailler par une propagande pacifique et légale. »

« Jamais je ne m'élèverai contre des hommes politiques qui croient de leur devoir de préparer l'avènement d'un régime qu'ils estiment être le mieux approprié au bonheur du pays. »

« Je reconnais également aux princes qui se croient appelés à régner le droit d'affirmer leurs prétentions. »

C'est après la saisie de vendredi que l'on

peut comprendre ce que vaut la « parole » de M. de Freycinet.

« Mentir », voilà toute son habileté, toute sa science.

M. Ferry a dit que le mensonge était obligatoire pour un homme d'Etat, républicain — il est vrai.

Mais, c'est peut-être se méprendre sur la nature, sur le tempérament des Français, que de croire qu'ils admirent autant que cela le mensonge.

La loyauté a bien aussi son prestige dans les milieux vraiment français, et c'est celui qu'exerce Monsieur le Comte de Paris.

Nous dirons même que c'est ce qui le rend si redoutable au parti du mensonge et aux ministres menteurs.

Impôts nouveaux

Dès son avènement au pouvoir, le parti radical laisse percer, quoique timidement, le bout de l'oreille... Il avait promis monts et merveilles, grandes réformes et gestion sévère des finances publiques. Le ministère Floquet n'a jusqu'ici abouti qu'à l'avortement du Calendrier-Paytral. Mais il a fait miroiter à la commission du budget des promesses de réforme, des espérances sur l'amélioration budgétaire.

Voici ces promesses et ces espérances :

En fait de réformes, aggravation d'impôts et impôts nouveaux ;

En fait de budget : emprunts nouveaux. Telle seront les deux sources auxquelles le ministère radical se réserve de puiser largement.

« Sans doute, a déclaré M. Peytral, un impôt s'imposera bientôt ; mais l'heure n'est pas encore venue. »

Est-ce net ? Que devient donc la résolution de la Chambre : Pas d'emprunt nouveau ?

Plus loin, le ministre des finances a déclaré : « Le gouvernement ne veut pas renoncer aux emprunts pour faire face à des dépenses qui sont exceptionnelles. »

Mais pour les dépenses ordinaires ?

Le ministre use d'un double système : il refuse d'incorporer au budget ordinaire les dépenses supplémentaires des budgets de la marine et de la guerre ayant un caractère permanent, et ce, malgré les vœux formulés par la commission des finances.

En sorte que ces dépenses considérables pourront être alimentées par des emprunts permanents comme les dépenses elles-mêmes.

D'autre part, le ministre, malgré la résistance de ses chefs de services — et M. Peytral en a fait lui-même l'aveu — accepte la transformation de l'impôt foncier en impôt de quotité basé sur le revenu net imposable des propriétés bâties et sur le revenu du sol sur lequel sont assises les propriétés ; il accepte également la transformation de l'impôt des portes et fenêtres en un impôt de 2.80 0/0 du revenu net imposable de la propriété bâtie.

Les contribuables, si jamais ces impôts nouveaux sont adoptés, verront combien ils leur seront onéreux.

Et la volonté de la Chambre de résister à tout impôt nouveau comme à toute aggravation d'impôts, que devient-elle, une fois encore ?

Emprunts nouveaux, impôts nouveaux, telles sont les deux sources de recettes découvertes, sans grand effort général, par le parti radical qui trouve moyen d'aggraver les dépenses budgétaires et de creuser plus profond le gouffre du déficit !

EDMOND ROBERT.

INFORMATIONS

Le gouvernement s'attendait à être interpellé dès samedi au sujet de la saisie de la lettre de Monsieur le Comte de Paris aux maires nouvellement élus ; aussi, au conseil des ministres tenu le matin, M. Floquet s'était-il déclaré prêt à accepter la discussion immédiate de toute question en interpellation qui viendrait à se produire. Le ministre a oublié qu'il restait à nos amis, victimes d'une perquisition domiciliaire arbitraire et

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VIII

Le drame de Longué

(Suite)

Longué, la jolie ville, et tout son territoire, furent en quelques heures recouverts du même linéol mouvant sous lequel avait été envahie, la veille, toute la partie de la vallée.

Déjà le flot courait plus loin, cherchant d'autres victimes !

Mais il restait de grands devoirs à remplir pour les hommes de cœur et de dévouement, et c'est ici que se place ce drame de Longué que nous devons rapidement faire connaître à nos lecteurs.

D'abord, dès qu'on vit le flot envahir si brusquement la commune, plusieurs personnes, oubliant le soin de leur vie, se songèrent qu'à sauver ceux qui avaient été surpris et cernés par les eaux.

Malheureusement, à Longué, loin du grand fleuve, il y avait peu de barques et le sauvetage était difficile.

Il y eut des traits admirables de dévouement que les journaux de l'époque ont conservés.

Un nommé Bodin sauva à lui seul une trentaine de personnes, puis on l'entendit qui disait tranquillement :

— Maintenant, je vais chercher ma femme et mon enfant qui sont dans un grenier.

Un cabaretier, nommé Diguët, s'honora en montrant un courage admirable, et en arrachant à la mort un vieillard.

Par trois fois, le receveur d'enregistrement se jeta pour sauver un ouvrier. Le notaire, qui avait sauvé plusieurs personnes, surpris par le courant, dut se réfugier dans un arbre. Il y resta plusieurs heures et fut enfin sauvé par un sabotier, malade et faible, qui, malgré les supplications de sa femme, resta dans l'eau toute la journée pour porter secours aux inondés.

Ceux-ci, à mesure qu'ils étaient amenés par les charrettes ou les bateaux, étaient confiés aux soins des religieuses de Longué et notamment à ceux de la sœur François, dont le nom ne s'effacera jamais de la mémoire des habitants.

Après de longues heures de travail, on croyait avoir sauvé tous les inondés. Le silence s'était fait partout et l'on n'entendait plus que le bruit des eaux mugissantes et, au loin, le tocsin des communes voisines qui luttait à leur tour contre l'inondation.

Tous les sauveteurs étaient réunis sur les hauteurs de Longué, épuisés, haletants, heureux

d'avoir fait leur devoir.

Mais le curé ne revenait pas ! Où était-il ? Que s'était-il passé ?

A ce moment même, le curé de Longué était aux prises avec la mort, lui et vingt-sept de ses paroissiens.

Après avoir concouru avec un dévouement admirable au sauvetage des habitants de la ville et des environs, l'excellent prêtre s'était demandé s'il n'y aurait pas encore dans les parties plus éloignées et plus pauvres de sa paroisse quelques personnes en détresse.

Et de suite sa pensée s'était portée vers un village oublié, où demeuraient quelques vieillards et quelques malheureux qui venaient tour à tour et chaque semaine au presbytère.

Il réunit aussitôt quelques hommes de dévouement.

— Courons de ce côté, leur dit-il. Suivez-moi.

La petite troupe s'élança ; elle descend dans le vallon, traverse des petits sentiers et prend au plus court. De ce côté, l'eau n'atteignait encore qu'une hauteur de dix centimètres.

Mais le niveau du sol s'abaisse en approchant du village, à deux ou trois kilomètres de la ville. N'importe ! le curé relève sa soutane et continue sa marche.

Tout à coup on entend des cris qui s'échappent d'une chaumière.

Les sauveteurs s'élançent. Les cris redoublent.

L'eau tourbillonne déjà autour des haies et des arbres. La chaumière est ébranlée et les murs en colombage se trouent de tous les côtés. Le curé se précipite, défonce la porte, enlève un paralytique sur ses épaules et le ramène en courant sur la terre ferme. Il sauve de la même façon une vieille femme abandonnée ; puis il s'avance plus loin, au fond du village, pour emporter un aveugle qu'on avait oublié. Mais ses forces le trahissent, il va succomber à son tour, lorsqu'il aperçoit une charrette montée par deux femmes, qui se dirige vers les bâteaux. A ses cris, la charrette s'arrête un instant. Le curé le rejoint et monte auprès des deux femmes avec son fardeau précieux et ses compagnons.

Au début, tout alla bien. Le cheval tirait péniblement, mais sans se rebouter. Au milieu de la route, un kilomètre étant déjà parcouru, on entendit tout à coup des cris dans des souches d'arbres. Le curé fit arrêter un instant la charrette, et aidé par un peintre, nommé Maillard, qui avait constamment montré le plus grand sang-froid et le courage le plus énergique, parvint à sauver deux malheureux qui s'étaient réfugiés là, en toute hâte, et qui prirent place, eux aussi, près de l'abbé Maillon.

Les deux femmes, qui avaient donné leur charrette, n'étaient pas sans inquiétude. Elles crai-

d'une saisie de lettres privées, le droit d'exercer une revendication judiciaire contre les auteurs de tels abus de pouvoir, qui ont soulevé des blâmes jusque dans le parti républicain. Le gouvernement sera peu flatté des appréciations échangées dans les couloirs de la Chambre : la désapprobation de son procédé césarien est générale.

#### LA SÉPARATION DES CHAMBRES

On annonce que les Chambres se séparent probablement vers le 10 courant pour ne rentrer que le premier mardi d'octobre, suivant l'usage.

Le fameux incident de Modane s'évanouit en fumée.

Après avoir mis en mouvement la diplomatie italienne, après avoir exigé l'enquête française, M. Crispi en arrive à savoir que le malheureux douanier a simplement donné un coup de crayon, pour visa, sur une lithographie du Roi.

S'il y a eu profanation, on doit en accuser un voyageur italien irrévérencieux qui s'était servi de l'image royale pour envelopper un simple paquet.

Tel est l'importance de l'incident, réduit, on le voit, à de très modestes proportions.

On en rit volontiers, si ce simple fait n'indiquait la résolution de l'Italie de nous chercher à propos de tout et de rien d'incessantes querelles d'Allemand.

#### L'explosion de la rue Saint-Médard

Cette petite rue, qui est située à Paris dans le quartier du Jardin-des-Plantes, a été vendredi le théâtre d'un accident dont les causes ont paru mystérieuses et ont donné naissance aux suppositions les plus diverses.

Elle est habitée dans sa plus grande partie par une véritable colonie d'Italiens, joueurs d'orgues ou modèles d'ateliers, et par une tribu assez nombreuse de juifs syriens qui exercent à Paris les professions ambulantes de marchands de pâte de guimauve ou de pastilles du séraïl.

A deux heures et demie de l'après-midi, un Syrien, nommé Adolphe Molcho, apercevait des flammes qui s'échappaient par la fenêtre d'un logement situé au quatrième étage de la maison en face.

Ce logement était occupé par un vieux marchand d'habits très connu dans le quartier Mouffetard, le père Bréchar, qui habitait là avec son fils âgé de seize ans, apprenti chapelier chez un fabricant de la rue Jean-de-Beauvais.

Tous deux étaient absents.

Molcho s'élança dans l'escalier de la maison, où le feu venait de se révéler, suivi par deux voisins, les nommés Ranaldy et Dominico Ognibeue. Arrivé au quatrième étage, Molcho pénétra dans le logement en flammes, mais il n'avait pas fait trois pas qu'une formidable explosion se faisait entendre, secouant toutes les vitres du quartier. En même temps, le toit de la maison,

ébranlé par la violence de l'explosion, s'écroula sur la tête de l'infortuné Molcho qui se trouva enseveli sous un amas de tuiles et de plâtras.

Refoulées par la chute de la toiture, les flammes brûlèrent assez grièvement au visage et aux mains les sieurs Ognibeue et Ranaldy. Les pompiers eurent vite raison du commencement d'incendie; ils s'employèrent à sauver Molcho, qui fut retiré des décombres dans le plus triste état. Le malheureux avait le crâne défoncé et portait sur tout le corps des traces de profondes brûlures.

On le transporta aussitôt à l'hôpital de la Pitié où il fut admis d'urgence salle Michon, lit n° 40. Il y a expiré dans la nuit.

Adolphe Molcho était âgé de vingt-cinq ans; il était né à Jérusalem. De son mariage avec Marie El-Chadeck, il a eu trois enfants.

L'immeuble où l'accident s'est produit appartient à M. Larue, marchand d'habits, retiré des affaires après fortune faite, et demeurant au Grand-Montrouge, rue Lakanal, n° 44.

Quant aux causes de l'explosion, elles n'ont pu encore être nettement déterminées. On parle d'une fabrique clandestine de pièces d'artifice pour le 14 juillet; quelques-uns ont été jusqu'à prétendre que la dynamite n'était pas étrangère à l'accident.

On a, en effet, trouvé dans les décombres des débris d'étoiles métalliques paraissant avoir contenu une substance explosible.

Cette découverte a été jugée d'une gravité telle que M. Bréchar, le locataire de la chambre où l'explosion s'est produite, a été mis provisoirement en état d'arrestation.

Le bruit court dans le quartier que des nihilistes habitent rue Lacépède et d'autres rues voisines auraient eu chez Bréchar un dépôt de substances explosibles.

#### NOUVELLES MILITAIRES

Dans le conseil des ministres de samedi, M. de Freycinet a fait signer au Président de la République la promotion suivante :

Sont nommés généraux de division, les généraux de brigade :

Baillo, commandant la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers, membre du comité consultatif de cavalerie.

Hervé, commandant la 24<sup>e</sup> brigade d'infanterie, 6<sup>e</sup> corps d'armée.

Ladocat, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris, membre adjoint du comité consultatif de l'artillerie et du génie.

Voisin, commandant la 45<sup>e</sup> brigade d'infanterie et les subdivisions de Laval et de Mayenne.

Sont nommés généraux de brigade, les colonels :

Wartelle, du 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Douai.

Cote, du 139<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Lyon.

gosaient que leur cheval ne pût traîner toutes les personnes qui montaient successivement près d'elles.

L'abbé Massonneau les tranquillisa.

— Rassurez-vous, leur dit-il; nous arriverons et vous aurez eu le mérite d'avoir fait une bonne action.

Malheureusement, l'eau s'élevait sans cesse et le courant devenait plus fort. Au moment où le cheval dépassait la ligne d'arbres, on aperçut d'autres charrettes qui, parties de différents points, étaient toutes arrêtées les unes derrière les autres sur le chemin. Les personnes qui les montaient poussaient des cris affreux. Les chevaux hennissaient de terreur. Celui qui conduisait la première charrette, à demi asphyxié, ne pouvait plus avancer et arrêta tous les autres.

Le curé comprit aussitôt toute la gravité de la situation. Dès que sa charrette fut à portée, il se dressa sur les planches et sa haute taille domina l'horrible tableau.

Un cri sortit alors de toutes les bouches :

— Monsieur le curé, sauvez-nous !

Cet appel touchant émut profondément le digne prêtre. Il examina un instant la première charrette et vit qu'il était impossible, au milieu du courant, de franchir ou de supprimer cet obstacle.

— Mes enfants, cria-t-il, puisque nous ne pou-

vons avancer, il faut aller à la nage chercher un bateau.

— Impossible de nager, monsieur le curé; le courant est trop violent et il y a trop loin jusqu'à la butte.

— Attendons alors, et prions Dieu qui enverra peut-être à notre secours.

La pensée de Dieu et de la mort traversa tous les esprits et il se fit pendant quelque temps un grand silence. L'abbé Massonneau le rompit le premier, en appelant au secours, et son cri fut répété par tous ses compagnons. Mais l'écho seul répondit à cet appel et le silence régna de nouveau sur l'immense plaine.

Bientôt l'eau atteignit le plancher des charrettes qui, lentement, furent entraînées par le courant vers le fossé. Les chevaux étaient sur le point de se noyer. Encore quelques minutes et tout espoir de salut était perdu.

Au loin, de tous côtés et à perte de vue, l'eau mugissait et s'avancait...

En cet instant suprême, la voix du prêtre s'éleva avec gravité :

— Il faut prier Dieu, mes enfants ! Si nous devons mourir, mourons au moins chrétiennement.

(A suivre.)

Guebbart, du 21<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Angoulême.

Lyonnard de la Girenie, du 20<sup>e</sup> chasseurs, à Châteaudun.

Bernard, du 144<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Bordeaux.

Senault, du 65<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Nantes.

Lebrun, du 77<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Cholet.

Paquette, du 92<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Clermont-Ferrand.

Le Lorrain, colonel hors cadre, chef d'état-major breveté du 12<sup>e</sup> corps.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira ce soir lundi 9 juillet, à 7 heures 1/2, dans la salle ordinaire de ses séances.

Voici l'ordre du jour :

1<sup>o</sup> Approbation des comptes et budgets de la ville de Saumur, des Hospices, du Bureau de bienfaisance, des Collèges de jeunes filles et de garçons ;

2<sup>o</sup> Avis du Conseil sur le projet de chemin de fer de Saumur à Cholet ;

3<sup>o</sup> Rapport de la commission des Beaux-Arts sur les travaux à exécuter au Théâtre ;

4<sup>o</sup> Affaires diverses.

##### TEMPÉRATURE

L'après-midi d'hier a été marquée par un violent orage accompagné de pluie torrentielle et d'un vent très fort. Bon nombre de promeneurs ont dû se tremper en fuyant la tempête.

Espérons que cet orage va clôturer la série de mauvais jours si nuisibles à l'agriculture.

Le baromètre monte, et le temps est parfois moins chargé de nuages. Le vent se tient encore au nord-ouest.

##### SAUMUR.

M<sup>lles</sup> Clémence Coutard et Marie Tennequin, élèves des Dames religieuses de Saint-André, ont obtenu le brevet de capacité devant la faculté de Poitiers.

Six autres élèves de la même institution ont obtenu le certificat d'études : M<sup>lles</sup> Camille Decarnin, Eugénie Lala, Marie Faure, Juliette Lavoué, Charlotte Roquier, Léontine Saulais.

##### RIXE ENTRE TERRASSIERS

Hier soir, vers 5 heures, dans le quartier de la Basse-Île, des ouvriers terrassiers, en état d'ivresse, se sont battus à coups de couteaux. Deux ou trois ont été plus ou moins blessés.

La police, prévenue, s'est rendue sur les lieux et a fait plusieurs arrestations.

Ce matin, M. le commissaire de police a interrogé les coupables qui sont encore au violon en attendant qu'ils aient à répondre de leur conduite en police correctionnelle.

##### UNION SAUMUROISE

##### Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

La commission de l'Union Saumuroise, dans le but d'exciter l'émulation entre les diverses Sociétés de tir et de gymnastique, a décidé qu'un Concours régional de tir aurait lieu à Saumur, en 1888, et serait clos par une Fête de gymnastique.

Toutes les Sociétés du département et des départements environnants sont invitées, et, déjà, nous sommes assurés de l'adhésion d'un certain nombre. Tout fait espérer que les concurrents seront nombreux.

L'organisation d'un Concours, dans ces conditions, est une tâche fort lourde et beaucoup d'argent est nécessaire; aussi, sans tenir compte des opinions, ne voyant que l'idée supérieure de la patrie, nous avons résolu d'ouvrir une souscription publique.

Nous venons, en conséquence, faire appel à tous les patriotes, en les priant de s'associer à nos efforts et de nous adresser leur offrande qui sera accueillie avec reconnaissance quelle qu'en soit la valeur.

Les dons en espèces ou autres seront publiés dans les journaux de Saumur, soit avec le nom du donateur, soit comme ano-

nymes, suivant la volonté de chacun, et seront reçus par MM. Doussain, rue des Basses-Perrières; Milon, rue d'Orléans; Perreau, à la Mairie, et au siège de la Société, rue des Boires.

Pour l'Union Saumuroise,

Le Président, G. DOUSSAIN.

##### 1<sup>re</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

M. le Président de la République: une coupe de Sèvres.

M. le ministre de l'instruction publique: une médaille argent; deux médailles bronze. La ville de Saumur: quatre médailles vermeil.

La Ligue des Patriotes: trois années reliées du Drapeau; trois volumes patriotiques. Le café du Commerce: un service à thé. M. Doussain: une boîte de cigares.

Les membres de la Société de gymnastique de l'imprimerie Oberthür, de Rennes, ont ouvert entre eux une souscription pour venir en aide à leur camarade de la Société d'Angers, le jeune Paul Jégu, blessé le dimanche 4<sup>er</sup> juillet, lors de la chute d'un portique.

Le produit de cette souscription s'est élevé à 247 francs et a été envoyé au président de la Société d'Angers, qui l'a porté au jeune blessé.

Sur le désir exprimé par ce dernier, un livret dans son nom a été pris à la caisse d'épargne.

L'état de Paul Jégu est aussi satisfaisant que possible, et tout donne lieu d'espérer une prompte et complète guérison.

##### Défense Nationale

Le conseil d'administration du Comité du Monument de la Défense Nationale, vient de livrer à l'étude et aux talents des architectes et artistes français le programme du concours concernant l'exécution, dans tout son ensemble, des travaux pour l'érection du monument destiné à perpétuer et glorifier la mémoire des soldats et marins tués en 1870-1871, en combattant pour la défense de la Patrie.

Le général de division Jeanningros, président du Comité de cette belle Œuvre patriotique, prie instamment MM. les maires de notre département de vouloir bien adresser leur subvention au siège du Comité, 242, boulevard Voltaire, à Paris, et d'y faire réexpédier les listes de souscription avec le montant des sommes recueillies dans leur localité.

##### Publications de mariage.

Théodore-Etienne Chantebeau, journalier, de Saumur, et Marie Boucheron, domestique, de Vernantes.

Auguste-Gaston-Anatole Penard, voyageur de commerce, de Saumur, et Eléonore Jouinot, sans profession, de Parthenay.

Claude-Victor Yazeilles, chapelier, et Marie-Louise Le Clainche (veuve), chapelière, tous deux de Saumur.

Gaëtan-Camille Dupeux, comptable à la Société générale, et Marie-Adèle Eugénie Menecier, sans profession, tous deux de Saumur.

Honoré-Georges Riolland, cultivateur, du Coudray-Macouard, et Marie Milon, domestique, de Saumur.

DISTRÉ. — Samedi matin on a trouvé noyée dans le Douet, ruisseau qui passe à Distré, une femme nommée Barreau, âgée de 88 ans.

Elle habitait depuis longtemps avec son fils, cantonnier de la commune de Distré, avec qui elle vivait en bonne intelligence.

On croit à un accident ou à un suicide inexplicable, mais non à un crime.

##### LES GRACES DU 14 JUILLET

Douze condamnés militaires, détenus à la prison de Tours, sont compris dans le décret qui accorde, à l'occasion du 14 juillet, des remises entières ou partielles de peines prononcées par le conseil de guerre.

##### LES OFFICIERS ET LE SALUT MILITAIRE

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire: « Le général de division fait connaître que le règlement exprimant que le salut militaire se fait en portant la main à la coiffure, MM. les officiers en képi doivent saluer les personnes quelles qu'elles soient



La C<sup>o</sup> G<sup>o</sup> TRANSATLANTIQUE rappelle aux porteurs d'obligations 5 0/0 qu'ils ont le droit de décharger deux de ces titres contre trois obligations nouvelles 3 0/0, jouissance du 1<sup>er</sup> Avril 1888, ou de se faire rembourser à 512 fr. 50 net d'impôt, y compris le coupon du 1<sup>er</sup> juillet, époque à partir de laquelle le service des intérêts a cessé de fonctionner pour les Obligations 5 0/0.

S'adresser aux établissements suivants : C<sup>o</sup> G<sup>o</sup> Transatlantique, Banque Transatlantique, Société Générale, Crédit Lyonnais, Société des Dépôts, Crédit Industriel.

Etudes de M<sup>o</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 7, Et de M<sup>o</sup> DISCRY, notaire à Vihiers.

## VENTE

PAR LICITATION

Aux enchères publiques, Entre majeurs

### TROIS MAISONS D'HABITATION

dont une servant d'Hôtel, Diverses pièces de Terre, Vignes et Prés,

Le tout situé communes du Voide et de la Fosse-de-Tigné.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 29 juillet à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>o</sup> DISCRY, notaire à Vihiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'après exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-dessus nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-huit ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :  
1<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Rosalie Bancheureau, épouse, sans profession, dûment autorisée de M. Jean Cherbonnier, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Berthonnière, commune du Voide ;  
2<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Marie Devy, propriétaire, veuve de M. René Abraham, sans profession, demeurant rue Saint-Jean, 39, à Saumur ;  
3<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Rose Devy, épouse, sans profession, dûment autorisée de M<sup>o</sup> Séraphin Taugourdeau, propriétaire, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, ayant pour avoué M<sup>o</sup> ALBERT ;

En présence de :  
1<sup>o</sup> M. René Bancheureau, cultivateur à Jusalein, commune de Vihiers ;  
2<sup>o</sup> M. Georges Bancheureau, fermier à Jusalein, commune de Vihiers ;  
3<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Joséphine Bancheureau, épouse sans profession de M. François Péan, messager, et ce dernier tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Vihiers ;

Ayant pour avoué M<sup>o</sup> LE RAY, En présence encore de M<sup>o</sup> Adèle Bancheureau, veuve de M. François Picherit, ladite dame propriétaire, demeurant au Voide ;  
Ayant pour avoué M<sup>o</sup> LECOY ;  
Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>o</sup> DISCRY, notaire à Vihiers, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit, et dépendant de la succession du sieur Jean Bancheureau, en son vivant propriétaire au Voide :

#### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune du Voide

##### PREMIER LOT.

Une maison, sise au bourg du Voide, qui était occupée par le sieur Jean Bancheureau, décédé, comprenant deux chambres basses, ouvrant sur la route du Voide à la Salle, l'une occupée par la veuve Jout, locataire, et l'autre servant de cellier, chambres hautes et grenier au-dessus, entre chambre au bas, à côté et derrière la chambre servant de cellier et s'exploitant par la cour, cave sous ladite chambre, écurie ensuite, étable à

bœufs, grenier au-dessus, vaste grange au bout de l'étable et y communiquant, cour et terrain au-devant, au bout de ces bâtiments puits sur ladite cour, hangar et toits à l'extrémité ouest de ladite cour, le tout d'une contenance de neuf ares soixante centiares, joignant au levant la route du Voide à la Salle, au midi bâtiments et cour de dame veuve Picherit, mur mitoyen entre, au couchant terre de la ferme du Chemineau et au nord Manceau et Coquin et l'article ci-après ;

La grange et autres bâtiments existant sur la cour, s'exploitent par une entrée ou passage commun avec dame veuve Picherit, d'une largeur de quatre mètres quatre centimètres, sur le bord de la route sus-mentionnée.

Mise à prix ..... 2,625 fr.

##### 2<sup>o</sup> Lot.

Une maison neuve non achevée, contiguë à celle comprise au premier lot et au nord d'icelle, comprenant deux pièces au rez-de-chaussée dont une à feu, corridor, deux chambres hautes à cheminées, dont une avec balcon, grenier au-dessus, petite cour, toits et issues derrière cette maison, renfermée de murs ; le tout joignant au nord M. Coquin et la route de grande communication n<sup>o</sup> 4, de Vihiers à Rochefort, au levant la route du Voide à la Salle, au midi et au couchant la maison et les bâtiments compris au premier lot.

Mise à prix ..... 2,250 fr.

##### 3<sup>o</sup> Lot.

Une maison, dite hôtel, sise au même lieu, séparée de l'article précédent par la route du Voide à la Salle, comprenant une chambre principale à cheminée, deux chambres froides y communiquant, une autre chambre à feu à côté, grenier sur le tout, s'exploitant par un escalier en pierres placé à l'extérieur, sur la cour, cour et issue au devant avec écurie, grenier au-dessus, toits et lieu d'aisance, le tout joignant au levant la route de grande communication, n<sup>o</sup> 4, de Vihiers à Rochefort, au sud une propriété communale, à l'ouest et au nord la route du Voide à la salle de Vihiers.

Mise à prix ..... 2,100 fr.

Ce lot aura usage au puits situé sur la cour du premier lot.

##### 4<sup>o</sup> Lot.

Un pré, dit le pré de Préceuron, porté sous le numéro 19 du plan cadastral, section C, contenant soixante-onze ares, joignant à l'est Georges Bancheureau, haie et fossé entre dépendant du présent lot, au sud M<sup>o</sup> veuve Boulet, haie et fossé entre, à l'ouest le même et le sieur Gourichon, au nord un chemin.

Mise à prix ..... 1,125 fr.

##### 5<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, dite le Champ-Rechard, portée au plan cadastral sous le numéro 33, section A, contenant cinquante-huit ares, joignant à l'est Pélé-Renou, au sud veuve Grimault, haie et fossé dépendant du présent lot, à l'ouest le chemin des Amourettes, au nord Baumard, sur cette pièce sont plantées deux rangées de vigne le long de celle du sieur Baumard.

Mise à prix ..... 900 fr.

##### 6<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre, dite la Noue, y compris une parcelle de chemin y annexée, portée au plan cadastral sous le numéro 5, section A, contenant quatre-vingt-onze ares sept centiares, joignant au nord et à l'est la route n<sup>o</sup> 4 de Vihiers à Rochefort, au sud terre à la fabrique du Voide, haie et fossé en dépendant, à l'ouest Brunet et Baumard.

Mise à prix ..... 1,350 fr.

##### 7<sup>o</sup> Lot.

Une pièce de terre en luzerne, dite La Croix-de-L'Humeau, portée au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 10, section A, contenant quatre-vingt-deux ares, joignant au levant terre de l'hospice et Baumard, au sud et à l'ouest Brunet, haie et fossé en dépendant, à l'ouest, ainsi qu'à l'est Baumard, au nord la route n<sup>o</sup> 4 du Voide à Gonnord.

Mise à prix ..... 1,350 fr.

##### 8<sup>o</sup> Lot.

Le pré, dit le Pré-des-Rivières, porté au plan cadastral sous le numéro 3, section B, contenant trente-sept ares, joignant au levant la rivière du Lys, au midi le pré de Jusalein, à madame Neau de M<sup>o</sup>upas-sant, haie et fossé en dépendant, au couchant la route de Vihiers à Machelle, au nord madame veuve Picherit.

Mise à prix ..... 825 fr.

##### 9<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre en vigne, sis au lieu dit les Grandes-Roches, porté au plan cadastral sous le numéro 91, section B, contenant trois ares, joignant au levant Hérault, au midi Babin et Losilleau, au couchant Lahaie, sentier entre, au nord Henri Brunet.

Mise à prix ..... 37 fr. 50.

##### 10<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Petites-Roches, dite la Planche-au-Fèvres, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 100, section B, contenant neuf ares trente centiares, joignant au levant Bibard, au midi Brunet et Martin, au couchant Cherbonnier, au nord Fennetau.

Mise à prix ..... 97 fr. 50

##### 11<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Petites-Roches, dit la Frelonnière, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 58, section B, contenant seize ares, joignant au levant Pierre Marais, au midi Cathelineau, au couchant un chemin, au nord Vaslin et Martin.

Mise à prix ..... 187 fr. 50

##### 12<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Petites-Roches, dit la Planche-de-la-Potinière, porté sous le n<sup>o</sup> 71 du plan cadastral, section B, contenant trois ares soixante-dix centiares, dans lequel il y a deux pommiers, joignant au levant et au midi Bibard, au couchant Pierre Marais, au nord Cathelineau.

Mise à prix ..... 60 fr.

##### 13<sup>o</sup> Lot.

Un autre morceau de vigne, sis au même lieu, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 76, même section, contenant dix ares dix centiares, joignant au levant Chailion, au midi M. Bodet, à l'ouest et au nord Houet et Bibard.

Mise à prix ..... 112 fr. 50

##### 14<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, dit la Planche-du-Moulin, porté au plan cadastral sous les n<sup>os</sup> 130 et 131, section A, contenant sept ares soixante-cinq centiares, sur lequel il existe un gros poirier, joignant au levant Bazanté, au midi Zamin, au couchant M<sup>o</sup> Besson et au nord Besson.

Mise à prix ..... 108 fr.

##### 15<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, dit le Grand-Quartier, en trois planches, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 109, section A, contenant seize ares soixante centiares, joignant au levant M<sup>o</sup> Picherit, au midi le chemin de la Cave, au couchant M<sup>o</sup> veuve Abraham, au nord Gabillard et veuve Guilbault.

Mise à prix ..... 210 fr.

Immeuble situé commune de la Fosse-de-Tigné

##### 16<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, situé au lieu-dit le clos Poupart, désigné sous le n<sup>o</sup> 612 du plan cadastral, section A, contenant quatorze ares quinze centiares, en trois planches, joignant au levant M<sup>o</sup> Picherit, d'un bout au midi un chemin.

Mise à prix ..... 165 fr.

Total des mises à prix. 13,500 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>o</sup> Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M<sup>o</sup> DISCRY, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 7 juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 9 juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, c<sup>o</sup>. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service. S'adresser au bureau du journal.

### MARQUE DOMAINE LOPY

Crus Exceptionnels

Chez M. LANNETTI, Casimir, vins, 46, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

### MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

#### LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann, est en ce moment à Saumur.

Etude de M<sup>o</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>o</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

Le dimanche 15 juillet 1888, à midi,

### UN HOTEL

APPELÉ

#### L'HOTEL DE LA GALÈRE

Et un CAFÉ tenant à cet Hôtel, portant le nom de *Café du Commerce*,

Situés ville et commune de Montreuil-Bellay, à l'angle des routes de Loudun et de Thouars, comprenant vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, salle de café, diverses chambres au premier étage, cour et diverses servitudes, le tout renfermé par des rues, au centre de la ville de Montreuil-Bellay et à proximité du chemin de fer. Belle clientèle ; jouissance de suite, facilités de paiement. On pourra traiter avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>o</sup> TAUGOURDEAU, notaire.

### M<sup>o</sup> V<sup>o</sup> HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement elle transfère ses ateliers de couture, à partir du 9 juillet,

Rue d'Orléans, 1, et rue Saint-Jean, 63.

Etude de M<sup>o</sup> E. SAVARD, notaire à Montmorillon (Vienne), successeur de M<sup>o</sup> Bost-Lamondle.

### A VENDRE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ

en Polton, près Montmorillon, — 250 hectares d'un seul tenant dont 50 hectares de prairies naturelles longeant la Gartempe.

Maison de maître — Parc — Réserves — Trois Fermes — Chasse — Pêche — Ecrevisses.

Revenu des fermes seules : 14,250 fr.

S'adresser : à M<sup>o</sup> THIAULT, à Neuville-Poitou ; à M<sup>o</sup> SAVARD, notaire à Montmorillon, ou à M<sup>o</sup> RAOUL, notaire à Jaulnay (Vienne).

### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

#### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

UNE JEUNE DAME demande une place dans un magasin de Nouveautés ou de Modes, soit comme vendeuse, soit comme modiste. S'adresser au bureau du journal.

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.

— pour six mois..... 3 fr. 50

— pour trois mois..... 2 fr. 50

Étranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

### L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois..... 7 fr.

Un an..... 12

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

En cours de publication dans

### LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LA

### GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendide et illustré, sera suivi des meilleures œuvres de MM. Georges PRÉDEL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRE, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement

après LA GRANDE MARNIÈRE

### LES AMOURS D'UN BANDIT

Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une véritable Bibliothèque, renfermant les Œuvres des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.